



infos@ultimeliberte.net
<https://ultimeliberte.net/>
Tél 07 88 69 57 34

Association Ultime Liberté

40 rue Ampère 52000 CHAUMONT

Antenne Finistère

✉ finistere@ultimeliberte.net - ☎ 07 88 83 90 17

Quimper, le 30 mai 2025

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous trouverez ci-après le compte rendu de la réunion des adhérents qui s'est déroulée le samedi 24 mai 2025 de 14h30 à 17h00 à l'espace associatif Quimper Cornouaille.

Cordialement

Les membres actifs de l'antenne Finistère Ultime Liberté

❖❖❖❖ COMPTE RENDU ❖❖❖❖

L'antenne Finistère organisait ce samedi 24 mai 2025 une réunion publique à Quimper, suivie d'une réunion pour ses adhérents ; 26 personnes y ont assisté : 4 membres actifs de l'antenne, 19 adhérents et 3 non adhérents qui ont assisté à la réunion publique. Nous vous remercions pour votre présence active.

Lors de la réunion publique, après un tour de table rapide et la présentation des objectifs de l'association, les participants ont évoqué les raisons de leur présence.

L'antenne a présenté les principaux points des projets de loi [« Soins palliatifs et d'accompagnement »](#) et [« Fin de vie »](#) à l'étude par l'Assemblée nationale ; le vote étant prévu le 27 mai 2025. Les participants ont évoqué leur position sur le texte « fin de vie » jugé majoritairement trop restrictif sur les conditions, ont tous souligné l'absence de prise en compte des DA et ont jugé trop long le délai de 15 jours de validation de la demande.

L'antenne a présenté ensuite le point de vue de l'association sur ce texte :

- Contre le découpage en 2 parties : Il n'y a aucune opposition entre les soins et l'AAM dans tous les pays où l'AAM existe : les soins palliatifs et l'AAM y sont vus comme un continuum de soins.
- La mort n'est pas une question d'expert, de médecin, de religion ou de politique ; elle concerne chacun au plus haut point dans l'exercice intime de son libre arbitre et de sa liberté à disposer de son corps.
- Le suicide assisté ou l'euthanasie volontaire est le dernier acte d'une personne autodéterminée, possédant son discernement et donc libre de choisir sa mort, ce qui implique :
 - Pas de notion de délais avant la mort,
 - Pas de liste de maladies exclusives qui autoriseraient une IVV
 - La prise en compte des pathologies psychiatriques, des maladies dégénératives comme Alzheimer,
- L'AAM, à l'exemple de l'IVG, est un droit sociétal et non un droit médical, même si, comme pour l'IVG, cet acte peut nécessiter le concours du monde médical
- Importance des DA + PC : elles doivent devenir un document juridique et donc opposable et exécutoire.

- Le fait que le suicide assisté ne soit pas reconnu comme une mort naturelle va à l'encontre des pratiques des autres pays européens et souligne le décalage de nos représentants avec les attentes de nos concitoyens.

En complément d'information : le texte a été approuvé le 27 mai 2025 par l'Assemblée nationale par 305 votes pour et 199 contre. Il devrait être étudié par le Sénat à l'automne.

Après quelques discussions autour d'une collation, la réunion avec les adhérents-es de l'antenne Finistère a été l'occasion de relayer les événements du second semestre 2025 de l'association :

- Organisation du séminaire accompagnants et de l'AG 2025 à Quimper :
 - Le séminaire des accompagnants aura lieu du 16 au 17 octobre 2025 et l'AG réunissant les adhérents le 18 octobre 2025. Cet événement se déroulera à l'hôtel [Océania](#) à Quimper. Cette information a été adressée par le secrétariat d'UL avec les comptes rendus du CA de mars et d'avril.
 - À cette occasion, l'antenne qui organise localement ces réunions, a sollicité des bénévoles sur plusieurs thématiques :
 - *La création d'une boîte postale* est confiée à une équipe de 5 personnes situées sur la pointe Finistère sud. Ils participeront au dépouillement du vote des adhérents orchestré par un membre de l'antenne Finistère.
 - *Le covoiturage des accompagnants arrivant et partant par la gare de Quimper*. Si vous n'étiez pas présents à cette réunion et si vous souhaitez vous porter volontaire, vous trouverez ci-joint le document « Recueil des bénévoles conducteurs/covoiturage » précisant les conditions de ce covoiturage. Vous pouvez vous inscrire par mail à la boîte aux lettres finistere@ultimeliberte.net en précisant le nombre de places disponibles dans votre véhicule et les plages horaires possibles.
 - *L'émergence des adhérents le jour de l'AG*. Nous avons recueilli assez d'inscriptions de bénévoles en présentiel.
 - Nous remercions chaleureusement les adhérents qui se sont portés volontaires et qui participeront ainsi à la réussite de cet événement, le premier en Bretagne depuis la création de l'association !
 - Nous vous espérons nombreux à l'AG. À cet effet, nous vous invitons à renouveler à temps votre adhésion.
- Procès de 10 membres d'UL en 2025, suite aux perquisitions de 2019 :
 - Le procès aura lieu du 15 septembre 2025 au 9 octobre 2025 au nouveau palais de justice de Paris, M° porte de Clichy. Les auditions ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi. Tous les accusés sont convoqués le 15 septembre.
 - Le CA souhaite qu'un maximum d'adhérents soit présent sur le Parvis du Palais de justice le jour de l'ouverture du procès. Une cagnotte va être ouverte pour participation aux frais de déplacement et d'hébergement des adhérents.
 - En Bretagne, l'équipe du Morbihan étudie la possibilité d'organiser sur la période de procès un ciné débat à Rennes.

La prochaine réunion adhérents aura lieu *le 27 septembre 2025 de 14h30 à 17h30* à la Maison des associations de Quimper et sera, entre autres, l'occasion de définir le planning des bénévoles. Nous vous y attendons très nombreux.

Si vous souhaitez participer à l'aventure de l'antenne Finistère UL, n'hésitez pas à nous contacter, nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres actifs et des accompagnants.